



VILLE DE MOUANS-SARTOUX

COMPTE-RENDU

Date de la convocation :

19/11/2021

Date d'affichage :

29/11/2021

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 29

En exercice : 29

Le 25/11/2021

A 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Mouans-Sartoux régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Léo Lagrange sous la présidence de Monsieur Pierre ASCHIERI, Maire, le quorum étant atteint.

Etaient présents :

ALLEGRINI Elisabeth, ASCHIERI Pierre, BASSO Christiane, BROIHANNE Laurent, CHALIER Christophe, CHARRIER Patricia, COLOMBARA Marielle, DJEGHERIF Dalila, DOURLENS Isabelle, DUFLOT Eric, FAURE Marc, GOURDON Marie-Louise, GUCHAN-RIEST Tania, PAULIN Daniel, PEROLE Gilles, PLASSAT Gabriel, RAIBAUDI Roland, VALLETTE Georges, VUILLEN Robert

Pouvoirs de :

BLOSSIER Catherine à PEROLE Gilles, REQUISTON Christiane à RAIBAUDI Roland, MARTELLO Christophe à VUILLEN Robert, TARDIVO Delphine à BASSO Christiane, AYMOZ Nathalie à GUCHAN-RIEST Tania, LE BLAY Daniel à DOURLENS Isabelle, LLEDO Françoise à CHALIER Christophe

Absents :

DE SAVIGNAC Yann, FRECHE Annie, TRAMI Pierre

Observations :

VALLETTE Georges donne pouvoir à Elisabeth ALLEGRINI jusqu'à la question 8.00 incluse, MARTELLO Christophe, AYMOZ Nathalie, VUILLEN Robert, et ALLEGRINI Elisabeth n'ont pas pris part au vote de la question 18.00, PEROLE Gilles, BLOSSIER Catherine, et GOURDON Marie-Louise n'ont pas pris part au vote de la question 22.00, GOURDON Marie-Louise n'a pas pris part au vote de la question 23.00

Secrétaire de séance : M.DUFLOT Eric

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35

Le compte-rendu du conseil du jeudi 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Objet : VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Vu la charte d'engagement : Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens,

Vu la première Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE) d'avril 2014, adoptée par le Gouvernement,

Vu le lancement de la deuxième Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNEP2), lancée par le Gouvernement le 3 septembre 2019,

Considérant :

Le projet alimentaire porté par la ville de Mouans-Sartoux depuis de nombreuses années,

Que les perturbateurs endocriniens sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants » (Organisation Mondiale de la Santé, OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considèrent les Perturbateurs Endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »,

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en 2014, et confirmée en septembre 2019, a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens »,

Que la Commission européenne a adopté en octobre 2020 la stratégie de l'Union européenne (UE) pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques avec l'ambition « zéro pollution » à l'horizon 2030,

Que la résolution du parlement européen, adoptée en juillet 2020, sur la stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, invite notamment la Commission Européenne à « soutenir la création d'un réseau européen de villes et de communautés locales sans perturbateurs endocriniens »,

Que l'avis du Comité Européen des Régions sur les perturbateurs endocriniens, adopté en juin 2019, mentionne explicitement en exemple cette présente charte.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement : Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens, jointe en annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE